

## **01 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

-

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **9 octobre 2024**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Luce Bisson (Sainte-Sabine)  
Michel Bernard (Saint-Cyprien)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Daniel Thibault (Saint-Magloire)  
Alain Maheux (Saint-Prosper)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Jean Bernier (Sainte-Rose)  
Céline Veilleux (Saint-Benjamin)  
Serge Plante (Saint-Luc)  
Jacques Audet (suppléant Saint-Camille)

Et/ou sont absents à cette séance:

Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)  
Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, monsieur Pierre-Olivier Gauthier, directeur du service de développement économique ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2024-10-01**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2024**
  - 03.01 - Suivi au procès-verbal**
- 04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**
  - 04.01 - Administration**
    - 04.01.01 - Liste des comptes à payer**
    - 04.01.02 - État des encaissements et déboursés**
    - 04.01.03 - Contrat de service informatique - Solutions Informatiques G.A. Inc.**
    - 04.01.04 - Soumission pour formation - Sensibilisation et formation sur la cyber sécurité**
    - 04.01.05 - Offre de service - mandat d'audit financier 2025-2026-2027 - Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l**
    - 04.01.06 - Modernisation de l'éclairage - DH Éclairage Inc.**
    - 04.01.07 - Gestion documentaire - Gestar**
    - 04.01.08 - Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 - demande de prolongation de l'entente**
    - 04.01.09 - Demande de subvention - programme Accueillir en français**
    - 04.01.10 - Réparation des marches en béton - Entreprise Carl Bougie Inc.**
  - 04.02 - Ressources humaines**
    - 04.02.01 - Politique de gestion des conditions cadres**
    - 04.02.02 - Création d'un nouveau poste cadre - Directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement**
    - 04.02.03 - Embauche d'une ressource en sécurité incendie**
    - 04.02.04 - Nomination - Technicienne en évaluation - bureautique**
  - 04.03 - Législation**
  - 04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE**
    - 04.04.01 - Informations de la directrice générale**
- 05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
  - 05.01 - FLS - Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ**
  - 05.02 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES ETCHÉMINES (PSEE)**
- 06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
  - 06.01 - Intervention du préfet**

- 06.02** - Intervention des membres des comités
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
  - 07.01** - Projets locaux
    - 07.01.01** - Abrogation de la résolution 2024-09-11 - Projet de mise aux normes de l'éclairage des terrains de tennis et de balle-molle - municipalité de Saint-Camille
    - 07.01.02** - Bonification de la salle d'entraînement, municipalité de Sainte-Aurélie
    - 07.01.03** - Terrain multisports à Cumberland, municipalité de Saint-Benjamin
    - 07.01.04** - Aménagement convivial pour les citoyens au centre municipal des loisirs, municipalité de Saint-Zacharie
    - 07.01.05** - Café-boulangerie Les Délices du Bonnet, Société du Patrimoine de Saint-Magloire
    - 07.01.06** - Abris rétractables à notre image, municipalité de Saint-Magloire
    - 07.01.07** - Recouvrement du terrain de basketball et de 2 terrains de pickleball, municipalité de Saint-Prosper
    - 07.01.08** - Réaménagement de l'épicerie Action Coop de Sainte-Sabine, Action Coop Sainte-Sabine
    - 07.01.09** - Matériel pour l'optimisation et le maintien d'activités, municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
    - 07.01.10** - Aménagement et ouverture des sentiers multifonctionnels, municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
    - 07.01.11** - Rénovations majeures du bâtiment de l'OTJ, municipalité de Saint-Cyprien
    - 07.01.12** - Resurfaçage du terrain de balle-molle, municipalité de Saint-Camille-de-Lellis
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
  - 08.01** - Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain de l'emprise ferroviaire abandonnée
  - 08.02** - Appui au projet du lac Caribou de Gestion Forap
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
- 12** - DEMANDE DON / COMMANDITE
  - 12.01** - Calendrier de l'Avent 2024
  - 12.02** - Bourses pour finissants 2024 - Formation « Lancement d'entreprise » du Centre de formation agricole de Saint-Anselme
- 13** - DEMANDE D'APPUI
- 14** - CORRESPONDANCE

- 15 - DIVERS
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-02      03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2024 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**03.01 Suivi au procès-verbal**

-

Point d'information.

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**

**04.01 Administration**

-

**2024-10-03      04.01.01 Liste des comptes à payer**

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SERGE PLANTE,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 558 658.32\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.01.02 État des encaissements et déboursés**

-

État transmis avec l'avis de convocation.

**2024-10-04      04.01.03 Contrat de service informatique - Solutions  
-                    Informatiques G.A. Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la banque de 200 heures en soutien informatique avec Solutions Informatiques G.A. Inc. est sur le point d'être épuisée;

CONSIDÉRANT QUE Solutions Informatiques G.A. Inc. ont proposé un contrat sur 3 ans dans lequel le service de soutien est plus complet et moins dispendieux que le taux horaire d'une banque d'heures;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité administratif pour la signature d'un contrat de service de 3 ans débutant le 14 octobre 2024 et se terminant le 13 octobre 2027;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du contrat sont de 25 250 \$ payable en versements mensuels de 2 104.16\$ la première année, plus taxes applicables, et que ces frais seront indexés de 3% par année;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent la directrice générale à signer le contrat de 3 ans avec Solutions informatiques G.A. Inc. et tout autre document subséquent nécessaire au maintien des services.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-05      04.01.04 Soumission pour formation - Sensibilisation et  
-                    formation sur la cyber sécurité**

CONSIDÉRANT QUE les risques de fraudes et de cyberattaques sont en constante augmentation, il est crucial que les employés de la MRC des Etchemins soient bien informés et formés pour assurer la sécurité de nos données et de nos systèmes;

CONSIDÉRANT QUE Solutions Informatiques G.A. Inc. offre une formation intitulée « Sensibilisation et formation sur la cybersécurité », incluant des outils et ressources adaptés aux besoins de notre organisation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par Solutions Informatiques G.A. Inc. s'élève à un montant de 5 250 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent la directrice générale adjointe à signer la soumission de Solutions Informatiques G.A. Inc. pour la formation en

cybersécurité, afin de garantir que tous les employés de la MRC soient formés et alertes face aux menaces potentielles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-06      04.01.05 Offre de service - mandat d'audit financier 2025-  
-                    2026-2027 - Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l**

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire accorder un mandat d'audit financier pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue des auditeurs actuels de la MRC pour les trois prochaines années ;

CONSIDÉRANT la satisfaction quant aux services reçus au cours des dernières années et la recommandation positive des membres du Comité administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE  
BISSON,  
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service de Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. pour l'audit financier des années 2025, 2026 et 2027 au prix de 22 500 \$ pour l'année 2025, 23 600 \$ pour l'année 2026 et 24 900 \$ pour l'année 2027, plus les taxes applicables. Le tout suivant les modalités énoncées à la proposition présentée à madame Marie-Josée Fontaine.

QUE la directrice générale est par la présente autorisée à signer le mandat d'audit pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-07      04.01.06 Modernisation de l'éclairage - DH Éclairage Inc.  
-**

CONSIDÉRANT QUE seulement une partie de l'éclairage de l'immeuble de la MRC des Etchemins a été refait à neuf lors du déménagement en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite tirer parti du programme « Ose 4.1 » d'Hydro-Québec pour moderniser l'éclairage désuet de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour entraînera des économies d'énergie significatives chaque année;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie DH Éclairage Inc. d'un montant de 10 137.83 \$ taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET,  
SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent la directrice générale à signer la proposition d'achat de la compagnie DH Éclairage Inc. pour un montant de 10 137.83 \$

taxes nettes.

QUE les membres du Conseil autorisent également la compagnie DH Éclairage Inc. à soumettre une demande de subvention dans le cadre du programme « Ose 4.1 » d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-08 04.01.07 Gestion documentaire - Gestar**

-

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une gestion documentaire efficace des archives de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà acquis le logiciel Documentik de la compagnie Gestar en 2019;

CONSIDÉRANT la réception de deux propositions de services de la compagnie Gestar détaillées comme suit :

- Numérisation de documents : 7 350.00 \$ (taxes en sus)
- Traitement des dossiers et documents : 4 250.00 \$ (taxes en sus)

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE CÉLINE VEILLEUX,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent les propositions reçues afin de procéder à la gestion documentaire des archives de la MRC.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les contrats afférents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-09 04.01.08 Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 - demande de prolongation de l'entente**

-

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins, les MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé, en juillet 2022, une entente sectorielle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE cette entente visait à positionner la Chaudière-Appalaches comme région où la culture est moteur de dynamisme, de vitalité et d'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite s'adresser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prolonger cette entente;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation de l'entente ne

nécessite pas de nouveaux investissements de la part des parties signataires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins conviennent de ce qui suit :

- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 et ce, jusqu'au 31 mars 2027.

- d'autoriser le préfet à signer tous les documents relatifs au renouvellement de l'entente et tous les autres documents afférents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-10-10

**04.01.09 Demande de subvention - programme Accueillir en français**

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes issues de l'immigration sur notre territoire est un enjeu crucial pour leur bien-être et leur pleine participation à la vie locale ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès adéquat aux informations sur les moyens de transport disponibles est essentiel pour faciliter l'intégration des personnes nouvellement arrivées et leur permettre de s'adapter aux exigences locales, notamment pour les déplacements vers les établissements d'enseignement et les opportunités d'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de capsules vidéo informatives sur les transports permettra de simplifier l'assimilation de ces informations par les nouveaux arrivants en utilisant un langage simplifié, des pictogrammes, et en mettant en scène des individus diversifiés pour favoriser l'identification ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans la stratégie en immigration visant à promouvoir l'offre de services existante et à faciliter l'intégration des personnes issues de l'immigration dans notre communauté ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent la demande de financement au montant de 10 950.00\$ auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre du programme Accueillir en français pour la réalisation de capsules vidéo informatives sur le transport.

QUE les membres du Conseil mandatent les responsables concernés pour finaliser les démarches de financement auprès

de la FQM, et pour coordonner la réalisation et la diffusion de ces vidéos en collaboration avec les différents partenaires locaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-11 04.01.10 Réparation des marches en béton - Entreprise Carl Bougie Inc.**  
-

CONSIDÉRANT QUE les marches en béton à l'avant de la MRC à l'entrée du guichet présentent des signes de détérioration, compromettant ainsi la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de la compagnie Entreprise Carl Bougie Inc. au montant de 4 210.00\$ plus taxes a été jugée conforme aux exigences techniques et financières;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE la soumission de la compagnie Entreprise Carl Bougie Inc. pour la réparation des marches en béton, soit acceptée pour un montant de 4 210.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.02 Ressources humaines**  
-

**2024-10-12 04.02.01 Politique de gestion des conditions cadres**  
-

CONSIDÉRANT la mise en place de la politique sur la gestion des conditions de travail des employés cadres en 2022 (RÉSOLUTION 2022-04-09);

CONSIDÉRANT la nécessité d'y apporter quelques modifications;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail a recommandé d'adopter les modifications proposées;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

D'adopter la politique sur la gestion des conditions de travail des employés cadres modifiée et que celle-ci soit en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-13 04.02.02 Création d'un nouveau poste cadre - Directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement**  
-

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins fait face à une augmentation significative de la charge de travail et des responsabilités en aménagement du territoire et environnement en raison des diverses obligations du gouvernement, notamment,

le PRMHH, le PDZA, le PGMR, la gestion des cours d'eau et plus récemment la mise à jour du schéma d'aménagement en lien avec les nouvelles OGAT ainsi que la réalisation d'un Plan Climat;

CONSIDÉRANT QUE ces obligations ont nécessité de nouvelles embauches au cours des dernières années pour assurer une gestion adéquate et efficace des projets et des initiatives en lien avec l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les décisions prises au niveau de l'aménagement ont un impact significatif sur le développement durable et la qualité de vie des citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire apporter des modifications à sa structure organisationnelle afin d'améliorer son efficacité et son efficience;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a reçu une copie du nouvel organigramme proposé pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires souhaite procéder à la création d'un nouveau poste cadre soit Directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent ce qui suit :

1. L'ajout d'un poste cadre « Directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement » à compter de janvier 2025;
2. L'adoption du nouvel organigramme proposé pour l'année 2025;

Et autorisent la directrice générale à débiter le processus de recrutement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-14**

**04.02.03 Embauche d'une ressource en sécurité incendie**

-

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande de congé sans traitement du préventionniste en incendie de la MRC, rendant le poste vacant depuis le 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé une entente de service avec la compagnie Sécurité civile Landry pour le service de préventionniste en incendie, tout en continuant certaines tâches à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE des tâches spécifiques ne peuvent être prises en charge ni par la firme Sécurité civile Landry, ni par les

employés de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a sollicité les services de Monsieur Sylvain Poulin, ancien préventionniste de la Municipalité de Lac-Etchemin, dès le 29 août 2024, afin de respecter les délais des visites pour les exercices d'évacuation incendie durant l'été;

CONSIDÉRANT QUE l'aide de monsieur Poulin pourrait être requise pour d'autres tâches sporadiques;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,  
ET RÉSOLU

QUE l'embauche de Monsieur Sylvain Poulin soit confirmée rétroactivement au 29 août 2024, afin d'assurer la continuité des services et de garantir l'accomplissement des tâches essentielles au bon fonctionnement du service de prévention incendie de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-10-15

**04.02.04 Nomination - Technicienne en évaluation -  
- bureautique**

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne du poste de technicien en évaluation – bureautique afin de palier à un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Pouliot a déposé sa candidature pour le poste précité;

CONSIDÉRANT QU'elle possède toutes les qualifications requises;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et la directrice générale adjointe ont recommandé sa nomination pour le poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent la nomination de madame Isabelle Pouliot au poste de technicienne en évaluation - bureautique.

QUE madame Isabelle Pouliot débute l'emploi à son nouveau poste de technicienne en évaluation – bureautique le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.03 Législation**

-

Aucun point

#### **04.04 DIRECTION GÉNÉRALE**

-

##### **04.04.01 Informations de la directrice générale**

-

#### **05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2024-10-16

##### **05.01 FLS - Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ**

-

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC des Etchemins ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement ont été présentés aux élus de la MRC lors de la séance du Comité de travail du 2 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE  
BISSON,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent l'offre de crédit variable à l'investissement selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre.

Que le préfet et la directrice générale soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### **05.02 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES ETCHEMINS (PSEE)**

-

Le Comité de développement économique des Etchemins s'est réuni le 18 septembre 2024.

Lors de cette rencontre, 2 entreprises ont obtenu une subvention provenant de la politique de soutien aux entreprises du Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC des Etchemins.

- Daigle Bédard inc.: 25 000\$

- Les fibres de Verre Lessard S.E.N.C: 25 000\$

Les promoteurs devront signer une convention avec la MRC, laquelle détaillera les obligations de chacune des parties.

#### **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

##### **06.01 Intervention du préfet**

-

Monsieur Turmel a participé à plusieurs rencontres:

- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité de développement économique
- CA PRECA
- CA CADMS
- Journée d'échange ayant pour thème « La santé publique en lien avec les changements climatiques »
- Conférence de presse pour le Centre sportif Claude-Bédard à Ste-Justine
- Rencontre avec Marie-Claude Paradis et les intervenants en loisirs des municipalités - piscine de l'École des Appalaches
- Inauguration de la passerelle de la rivière Famine

## **06.02 Intervention des membres des comités**

-

Madame Lucie Gagnon: Table de concertation des aînés

Monsieur René Allen: SADC

Monsieur Daniel Thibault: Comité de sécurité publique et le comité PGMR

Monsieur Christian Chabot : AMVAP

## **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

### **07.01 Projets locaux**

-

2024-10-17

#### **07.01.01 Abrogation de la résolution 2024-09-11 - Projet de mise aux normes de l'éclairage des terrains de tennis et de balle-molle - municipalité de Saint-Camille**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a obtenu une subvention PSPS lors de la séance du Conseil du 11 septembre 2024 (résolution 2024-09-11);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la mise aux normes de l'éclairage des terrains de tennis et de balle-molle;

CONSIDÉRANT QUE la subvention octroyée dans ce dossier était de 30 683.00 \$;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de diminuer le montant accordé de 7 686 \$ dans le but de ne pas dépasser la limite de cumul d'aides gouvernementales prévu au programme PAFIRSPA;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau montant demandé s'élève à 22 997.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité technique sur la ruralité recommandent de diminuer le montant alloué au projet à

22 997.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire abroger la résolution numéro 2024-09-11 afin de corriger la situation et de remettre la somme de 22 997.00 \$ à la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour la réalisation de son projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE la résolution 2024-09-11 soit et est abrogée.

QUE la somme de 22 997.00 \$ soit remise à la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour la réalisation du projet « Mise aux normes de l'éclairage des terrains de tennis et de balle-molle ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-18**

**07.01.02 Bonification de la salle d'entraînement,  
- municipalité de Sainte-Aurélie**

CONSIDÉRANT l'annulation du projet « Infrastructures de loisirs » ayant été adopté lors de la séance du Conseil des maires de la MRC des Etchemins du 12 avril 2023 par la résolution 2023-04-20;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette annulation, des montants sont à nouveau disponibles dans l'enveloppe de la municipalité de Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL  
THIBAUT,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Bonification de la salle d'entraînement » déposé par la municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 26 000.00 \$

Coût du projet : 32 500.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponible pour la municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-19      07.01.03 Terrain multisports à Cumberland, municipalité de  
-                    Saint-Benjamin**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Terrain multisports à Cumberland » déposé par la municipalité de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 9 879.17 \$

Coût du projet : 12 767.85 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponible pour la municipalité de Saint-Benjamin.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-20      07.01.04 Aménagement convivial pour les citoyens au  
-                    centre municipal des loisirs, municipalité de Saint-  
                         Zacharie**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL  
BERNARD,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement convivial pour les citoyens au centre municipal des loisirs » déposé par la municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 20 881.16 \$

Coût du projet : 26 635.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponibles pour la municipalité de Saint-Zacharie.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au

nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-21      07.01.05 Café-boulangerie Les Délices du Bonnet, Société  
-                    du Patrimoine de Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Café-boulangerie Les Délices du Bonnet » déposé par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 53 132.35 \$

Coût du projet : 97 004.88 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2023-2024 disponibles pour la municipalité de Saint-Magloire.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-22      07.01.06 Abris rétractables à notre image, municipalité de  
-                    Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Abris rétractables à notre image » déposé par la municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 2 150.00\$

Coût du projet : 2 719.18 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponible pour la municipalité de Saint-Magloire.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-23**      **07.01.07 Recouvrement du terrain de basketball et de 2  
- terrains de pickleball, municipalité de Saint-Prosper**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE  
BISSON,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Recouvrement du terrain de basketball et de 2 terrains de pickleball » déposé par la municipalité de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Prosper soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 36 612.90\$

Coût du projet : 49 330.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponible pour la municipalité de Saint-Prosper.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-24**      **07.01.08 Réaménagement de l'épicerie Action Coop de  
- Sainte-Sabine, Action Coop Sainte-Sabine**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE  
GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Réaménagement de l'épicerie Action Coop Sainte-Sabine » déposé par la municipalité de Sainte-Sabine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Sainte-Sabine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 88 137.31\$

Coût du projet : 178 500.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2022-2023-2024 disponibles pour la municipalité de Sainte-Sabine.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-25**

**07.01.09 Matériel pour l'optimisation et le maintien d'activités, municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JACQUES AUDET,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Matériel pour l'optimisation et le maintien d'activités » déposé par la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 26 000.17\$

Coût du projet : 32 521.25 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2022-2023-2024 disponibles pour la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-26**

**07.01.10 Aménagement et ouverture des sentiers multifonctionnels, municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE CÉLINE VEILLEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement et ouverture des sentiers

multifonctionnels » déposé par la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 61 218.67\$

Coût du projet : 76 523.34 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2023-2024 disponibles pour la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-27**

**07.01.11 Rénovations majeures du bâtiment de l'OTJ,  
- municipalité de Saint-Cyprien**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SERGE  
PLANTE,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Rénovations majeures du bâtiment de l'OTJ » déposé par la municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 56 198.76\$

Coût du projet : 75 171.05 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2022-2023-2024 disponibles pour la municipalité de Saint-Cyprien.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-28**

**07.01.12 Resurfaçage du terrain de balle-molle, municipalité  
- de Saint-Camille-de-Lellis**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Resurfaçage du terrain de balle-molle » déposé par la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 13 039.59\$

Coût du projet : 21 726.56 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2024 disponible pour la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**

**2024-10-29**

### **08.01 Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain de - l'emprise ferroviaire abandonnée**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) est propriétaire de l'ancienne emprise ferroviaire abandonnée (EFA);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est locataire de l'EFA sur le territoire de la MRC depuis novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 216 063 souhaite acquérir la parcelle de terrain de l'EFA sur laquelle il empiète suite à la rénovation cadastrale de 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain consiste en une surlargeur de l'emprise et qu'elle se situe dans le secteur Morisset-Station de la municipalité de Saint-Benjamin;

CONSIDÉRANT QUE la vente de cette parcelle n'aura aucun impact sur de futures activités récréotouristiques sur le corridor ferroviaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL  
BERNARD,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent le MTQ à disposer d'une partie du lot 4 216 076 en faveur du propriétaire 4 216 063.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-10-30

**08.02 Appui au projet du lac Caribou de Gestion Forap**

-

CONSIDÉRANT QUE Gestion Forap souhaite déposer le projet d'aire protégée du lac Caribou dans le cadre de l'appel à projet du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce territoire est suggéré comme aire protégée candidate dans le cadre de la certification forestière FSC depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE sa concrétisation permettrait de supporter le requérant de la certification en soutenant ses efforts afin de diminuer les carences en aires protégées sur le territoire de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE ce territoire, situé dans la municipalité de Lac-Etchemin, est d'une grande valeur écologique, car il est caractérisé par une grande tourbière avec mare ainsi que de milieux humides, des écosystèmes fragiles et rares dans la région. Des vieux peuplements forestiers le composent également ainsi que des végétations potentielles rares comme des vieilles sapinières à thuya;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé exclut de la récolte forestière depuis 2010 par Gestion Forap et est protégé administrativement par le gouvernement à la suite de la mise en place d'un milieu humide d'intérêt. Cependant, ces mesures de protection ne sont qu'administratives ou réglementaires et donc, ne garantissent pas une protection stricte à long terme de ce territoire à grande valeur écologique;

CONSIDÉRANT QUE le lac Caribou est l'un des lacs principaux du bassin versant de la rivière Etchemin et qu'il joue un rôle important dans la préservation de la qualité de l'eau pour les résidents de Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins appuient le projet du lac Caribou de Gestion Forap inc. et l'autorisent à le déposer dans le cadre de l'appel à projet du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

Aucun point

**10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

Aucun point

**11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

Aucun point

## **12 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

**2024-10-31**

### **12.01 Calendrier de l'Avent 2024**

-

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière conjointe de Douceurs des Appalaches et de Verso Microbrasserie pour leur projet de calendrier de l'Avent de produits locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'achat local fait partie des priorités du PIAR et que la collaboration entre les producteurs de la MRC rejoint les objectifs du PDZA et que des sommes sont toujours disponibles dans leurs enveloppes respectives;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif d'utiliser un montant de 500\$ dans l'enveloppe budgétaire AEQ (PIAR) et un montant de 1 500\$ dans le PDZA pour un total de 2 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent les recommandations du Comité administratif et qu'un montant total de 2 000\$ soit accordé au projet de calendrier de l'Avent de produits locaux de Douceurs des Appalaches et de Verso Microbrasserie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-10-32**

### **12.02 Bourses pour finissants 2024 - Formation « Lancement d'entreprise » du Centre de formation agricole de Saint-Anselme**

-

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation agricole de Saint-Anselme organise une remise de diplômes et de bourses pour les élèves du Centre de formation affaires et du Centre de formation agricole de St-Anselme le 3 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation sollicite la MRC des Etchemins pour une commandite;

CONSIDÉRANT QUE deux élèves des Etchemins ont terminé avec succès la formation « Lancement d'une entreprise » cette année;

CONSIDÉRANT QUE le développement économique est au cœur des axes d'intervention de la MRC des Etchemins et que celle-ci désire récompenser les deux élèves de St-Prosper et de Ste-Sabine;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif d'octroyer deux bourses de 250\$ chacune, pour un total de 500\$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL  
THIBAULT,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins  
acceptent de remettre deux bourses de 250\$ dans le cadre de la  
remise de diplômes et de bourses du Centre de formation  
agricole de Saint-Anselme.

QUE les bourses attribuées par la MRC des Etchemins soient  
remises aux deux élèves des Etchemins qui ont terminé avec  
succès la formation « Lancement d'une entreprise ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**13 - DEMANDE D'APPUI**

Aucune demande

**14 - CORRESPONDANCE**

**15 - DIVERS**

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-10-33

**17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SERGE  
PLANTE,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
CAMIL TURMEL  
PRÉFET

\_\_\_\_\_  
JUDITH LEBLOND  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE